

Saint Quentin, le 26 août 2021

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire, débutée à l'hiver 2020, bouleverse la vie quotidienne de chacun d'entre nous. Si l'Éducation nationale a su s'adapter pour assurer la continuité des enseignements, il n'en demeure pas moins que protéger la santé des élèves et des personnels reste un enjeu majeur en cette rentrée 2021. Depuis le 15 juin dernier, la vaccination est accessible aux 12-17 ans.

Le Proviseur  
Pierre de la Ramée

Cette vaccination des 12-17 ans constitue aujourd'hui un enjeu essentiel de santé publique et va contribuer au bon déroulement de l'année scolaire.

Affaire suivie par :

**Une campagne de vaccination, conçue en partenariat avec les professionnels de santé publique et le centre de vaccination du palais des sports, à destination des élèves de 3<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup> de la cité scolaire Pierre de La Ramée est organisée, dans le cadre scolaire  
le vendredi 3 septembre 2021**

téléphone  
03.23.62.83.00

fax  
03.23.62.51.40

courriel  
ce.0020049T@ac-  
amiens.fr

1 rue Jules Siegfried  
02100 SAINT QUENTIN

Si votre enfant n'a pas encore reçu une première dose de vaccin, il peut être vacciné lors de cette journée.

Il est nécessaire de nous informer de votre volonté de faire vacciner votre enfant et de nous retourner **dès à présent et au plus tard le lundi 30 août 2021 avant 12h00, les documents suivants joints à ce message** à l'adresse suivante :

pour les élèves de 3<sup>ème</sup> [ce.0020080b@ac-amiens.fr](mailto:ce.0020080b@ac-amiens.fr)  
pour les élèves de 2<sup>ndes</sup> [ce.0020049t@ac-amiens.fr](mailto:ce.0020049t@ac-amiens.fr) :

- le formulaire d'autorisation parentale.  
Les élèves de 16 ans et plus seront vaccinés après accord de leur part.
- l'autorisation de sortie scolaire
- le questionnaire pré-vaccinal devra être apporté par votre enfant le jour de la vaccination

Les documents sont également téléchargeables sur le site de l'établissement : [delaramee.lyc.ac-amiens.fr](http://delaramee.lyc.ac-amiens.fr)

Pour que cette campagne soit une réussite et que la deuxième dose puisse être administrée d'ici aux vacances de la Toussaint, il est impératif de respecter le délai de réponse et de fournir l'intégralité des documents nécessaires

Vous pouvez compter sur l'engagement de l'établissement et de l'institution toute entière pour assurer le meilleur déroulement de l'année scolaire.

Le proviseur,

Agnès LECLERC

